



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Agence Régionale de Santé  
La Réunion

**BILAN 2021**

# QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

📍 à La Réunion



## SOMMAIRE

### PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'UNE EAU DE QUALITÉ POUR TOUS

Les 3 étapes de l'alimentation en eau .....	page 4
Les origines de l'eau du robinet .....	page 5
Les périmètres de protection autour des captages .....	page 6
La préservation des ressources et des captages .....	page 8
Les unités de distribution d'eau (UDI) .....	page 9
Les différents acteurs impliqués pour l'approvisionnement en eau .....	page 10
Le plan Eau Potable 2016/2022 .....	page 11
Focus sur la construction des usines de potabilisation .....	page 12

### CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX : UNE MISSION DE L'ARS LA RÉUNION

Le contrôle sanitaire de l'eau .....	page 16
La qualité microbiologique .....	page 17
La turbidité .....	page 18
Les nitrates .....	page 19
Les pesticides .....	page 20
Le fer et l'aluminium .....	page 21
Les événements majeurs en 2021 .....	page 22

## ÉDITO



**Gérard COTELLON**

Directeur général de l'ARS  
La Réunion

**L'EAU est une ressource patrimoniale rare et précieuse.** Elle contribue de façon significative au développement sanitaire, économique et touristique de La Réunion. Mais, elle est aussi fragile et ce tout particulièrement en milieu insulaire, soumis aux aléas climatiques susceptibles d'altérer sa qualité, sa disponibilité et sa distribution. Si son écoulement au robinet semble une évidence, elle doit pour être potable répondre **aux exigences** définies par le code de la santé publique du prélèvement à sa source jusqu'aux points d'usage des consommateurs.

**Maitriser la qualité de l'eau du robinet, et distribuer en permanence une eau saine et limpide, est un objectif prioritaire de notre territoire.** L'eau du robinet est particulièrement surveillée, par les personnes responsables des services d'eau en premier lieu, mais aussi par le contrôle sanitaire exercé par les ARS. Ce document dresse un bilan de la qualité des eaux distribuées à La Réunion sur la base des résultats du contrôle sanitaire 2021. Près de 3500 prélèvements ont été réalisés par l'ARS du captage au robinet du consommateur.

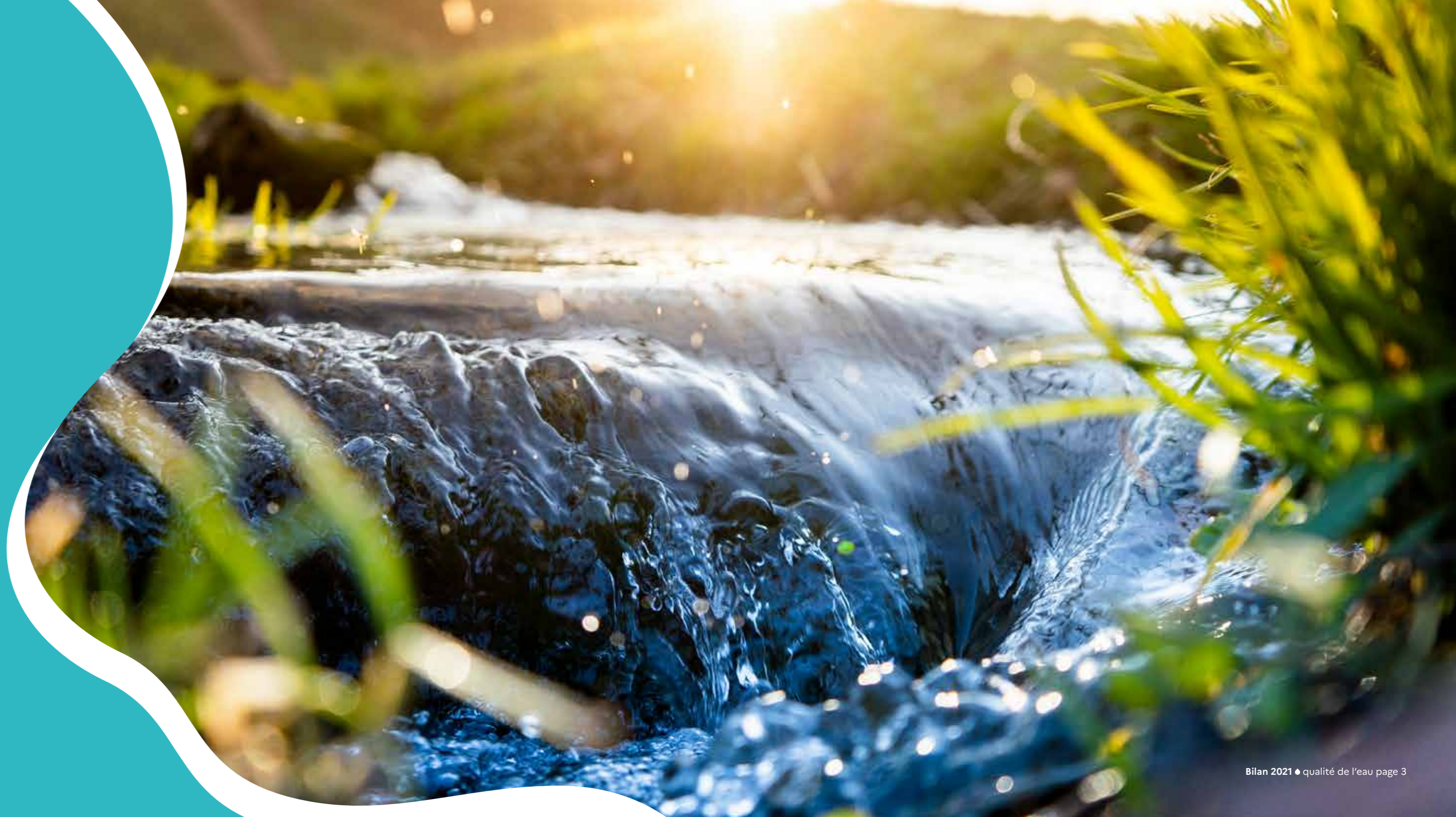
Il ressort de ce bilan **une très bonne qualité physico-chimique de l'eau** (nitrates, pesticides) **pour l'ensemble de la population réunionnaise. Pour autant, une dégradation progressive est observée sur certains captages, ce qui doit tous nous inciter à poursuivre et renforcer nos actions en faveur de la préservation** de nos ressources en eau.

Du fait d'une protection naturelle les secteurs du département approvisionnés en eau par **des ressources souterraines présentent une très bonne qualité microbiologique.** Les secteurs alimentés par **des eaux de surface sont plus vulnérables aux aléas climatiques.** La qualité microbiologique de leurs eaux peut être fortement impactée en l'absence de filière de traitements adaptée. À La Réunion, une part importante de la population **est alimentée par des infrastructures de traitement insuffisantes** engendrant des dégradations intermittentes de qualité de l'eau distribuée au robinet. C'est en réponse à cette problématique que la préfecture et l'ARS La Réunion, en lien avec les collectivités, ont engagé **le Plan Eau potable, qui vise à construire des stations de potabilisation** sur les secteurs présentant un traitement non adapté. De nombreuses usines ont ainsi été mises en service et plusieurs devraient être achevées prochainement.

Enfin, l'accès aux informations sur **la qualité de l'eau potable constitue une priorité** portée de longue date par le Ministère de la santé et de la prévention et l'ARS. Données, synthèses et bilans accessibles à toutes et à tous, sont ainsi régulièrement diffusés, notamment sur notre site Internet. Ce bilan régional annuel en est une traduction.

Bonne lecture !

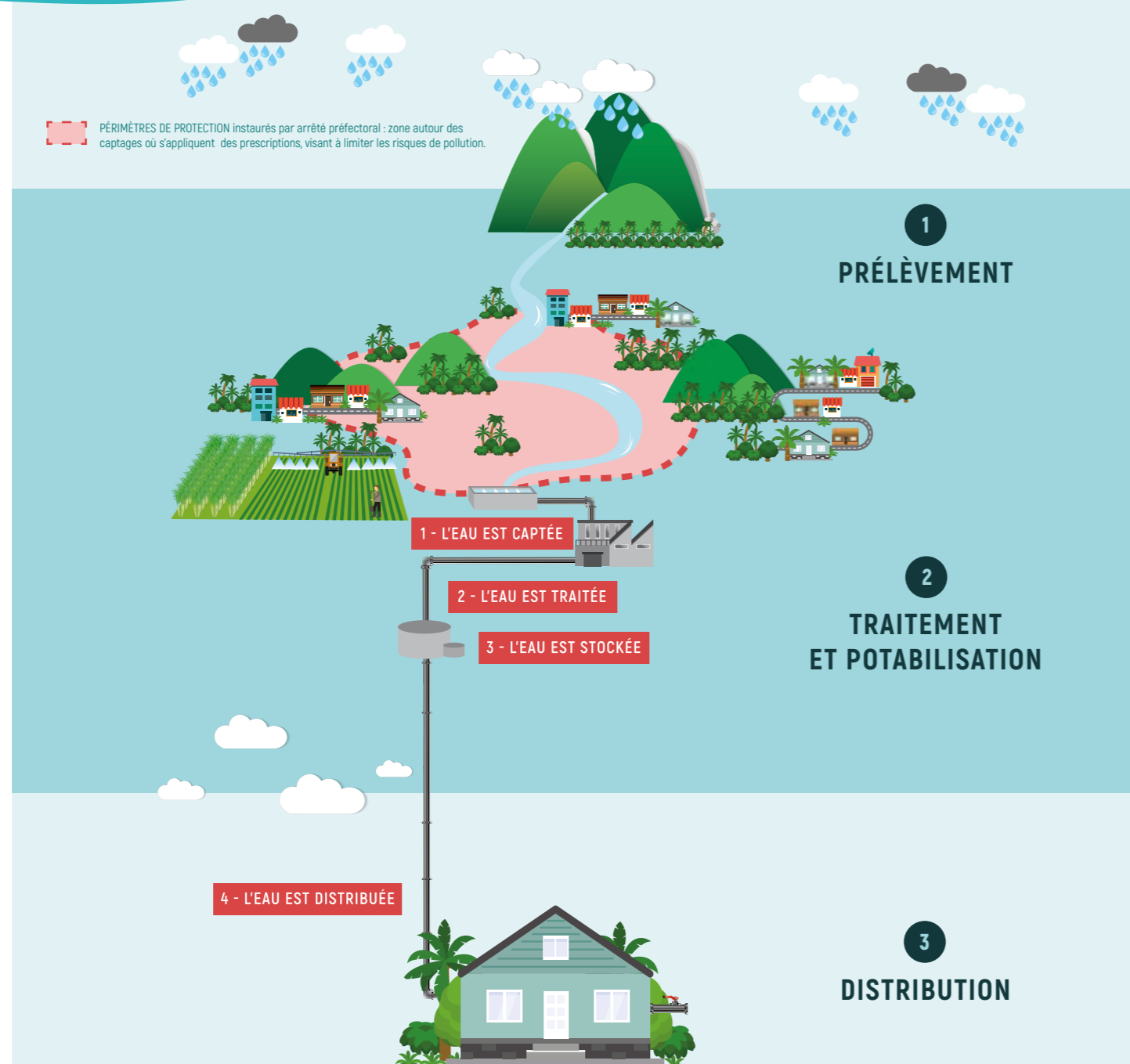
**PRODUCTION  
ET DISTRIBUTION  
D'UNE EAU DE QUALITÉ  
POUR TOUS**



# LES 3 ÉTAPES DE L'ALIMENTATION EN EAU

Le système d'alimentation publique en eau potable s'organise en 3 niveaux : le **prélèvement**, le **traitement**, la **distribution**.

- 1 Le prélèvement**: il mobilise une ressource d'origine souterraine ou superficielle
- 2 Le traitement** utilisé pour rendre l'eau potable, plus ou moins élaboré en fonction de la qualité de l'eau à traiter.
- 3 La distribution** comprend les installations de stockage et les réseaux de distribution permettant d'alimenter les usagers en eau potable.



# LES ORIGINES DE L'EAU DU ROBINET

L'alimentation en eau de la population est assurée, à La Réunion, par des **captages d'eau superficielle** (ravines et rivières) et par des **captages d'eau souterraine** (forage et puits)

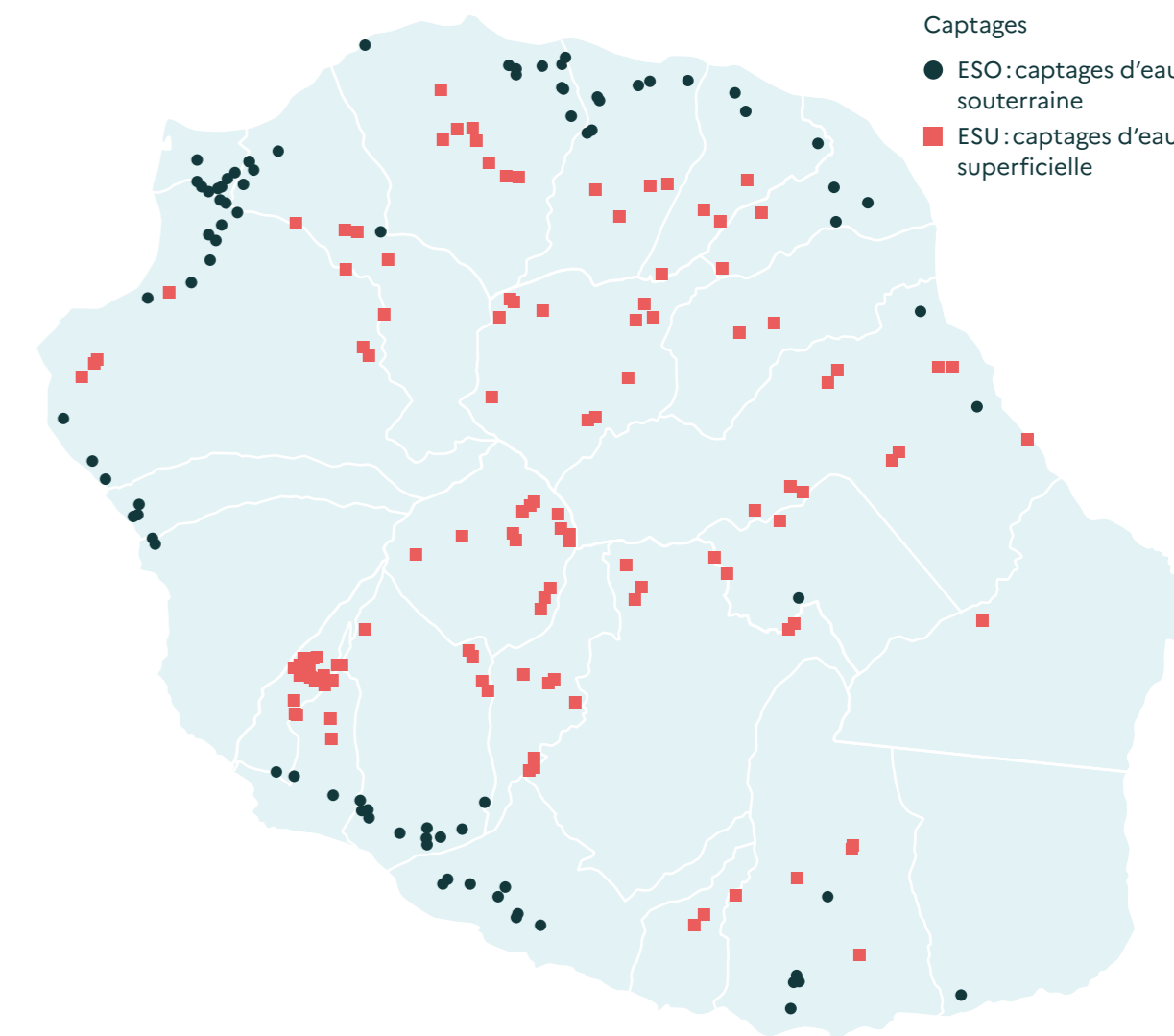
Près de **60%** des captages prélèvent de l'eau superficielle et contribuent à plus de **54%** des volumes mis en distribution.

Les ressources superficielles (rivières et ravines) sont majoritairement captées à l'intérieur de l'île alors que les ressources souterraines (nappes phréatiques) sont exploitées quasiment exclusivement en bordure littorale de l'île.

199

Nombre de captages d'eau à La Réunion pour l'alimentation des populations

Localisation des captages d'eau à La Réunion



# LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION AUTOUR DES CAPTAGES

L'instauration de périmètres de protection autour d'un captage constitue **un moyen de prévention** face aux pollutions ponctuelles ou accidentelles et contribue à **améliorer de manière pérenne la qualité de l'eau** distribuée à la population pour leurs usages alimentaires.

Les **périmètres de protection** ont pour but essentiel de prévenir les conséquences sanitaires **d'une dégradation de la qualité de l'eau prélevée dans le milieu naturel**. Cette dégradation résulte généralement de l'impact d'activités humaines qui peuvent entraîner, directement ou indirectement, **une pollution des eaux**.

A cet effet, l'arrêté préfectoral est opposable aux tiers et permet la réglementation ou l'interdiction de certaines activités.

3 niveaux de protection:

- ❶ Périmètre de protection **immédiate**
- ❷ Périmètre de protection **rapprochée**
- ❸ Zone de surveillance **renforcée**



Chaque captage doit faire l'objet d'une protection par une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) instituant les périmètres de protection règlementaires.



## État d'avancement de la protection des captages

Inter-communalité	Captage avec DUP	Captage avec procédure en cours	Captage sans procédure engagée	Total
CASUD	14	1	0	15
CINOR	19	5	11	35
CIREST	13	18	5	36
CIVIS	45	6	3	54
TCO	38	2	2	42
Conseil départemental	11	6	0	17

Pour lutter contre les pollutions diffuses, il est nécessaire d'intervenir à une échelle d'action plus vaste : l'aire d'alimentation du captage.

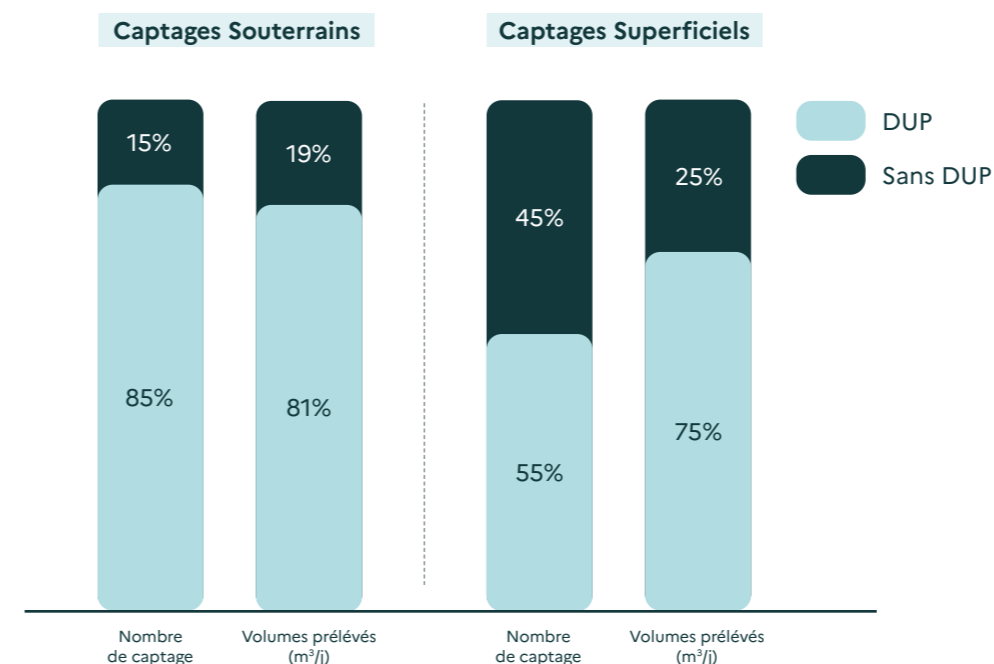
À La Réunion, **12 captages** sont identifiés comme prioritaires pour limiter les sources de pollution, en complément de la mise en œuvre des prescriptions figurant dans leur arrêté de DUP.

L'instauration des périmètres de protection a démarré dans les années 2000.

Une dynamique locale a été mise en place visant à inciter les collectivités à s'engager et mener jusqu'à leur terme ces procédures afin de renforcer la sécurité sanitaire des eaux prélevées. De nombreuses procédures ont ainsi été conduites mais plusieurs ouvrages ne bénéficient pas encore de périmètres de protection.

La dynamique d'instauration des périmètres de protection, initiée dans les années 2000, doit être poursuivie par les collectivités.

## État de la protection des captages selon la nature de l'eau



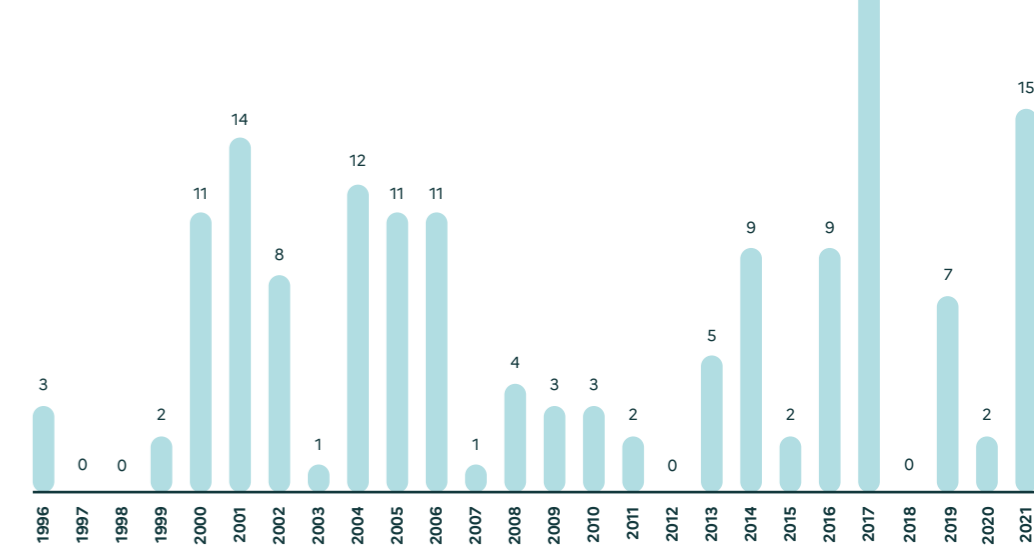
La protection des captages a été majoritairement mise en œuvre sur les captages d'eau d'origine souterraine.

- **85% d'entre eux sont protégés,**
- **contre 55% des captages d'eau superficielle.**

Néanmoins, les prises d'eau de surface les plus productives ont été **protégées de manière prioritaire**. Il convient désormais de protéger les captages superficiels notamment des hauts de l'île, de façon à atteindre **l'objectif de 100% des captages protégés** par un arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP).

Les eaux souterraines sont mieux protégées que les eaux superficielles.

## Nombre de captages ayant fait l'objet d'un arrêté de DUP



# LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET DES CAPTAGES

## ◆ Une ressource précieuse et fragile

Les ravines sont des milieux de vie pour la faune et la flore sauvage mais aussi une ressource en eau précieuse et fragile.

Il est important de **limiter les comportements polluants** et destructeurs comme le lavage de voiture, du linge ou les dépôts d'ordures et déchets dans les ravines.

Certains bassins et cascades constituent des ressources importantes pour l'alimentation en eau des populations. Il est primordial de **respecter les interdictions d'accès afin de préserver la qualité de l'eau** et éviter toute pollution qui serait fortement préjudiciable pour la santé des populations alimentées par ces réseaux.

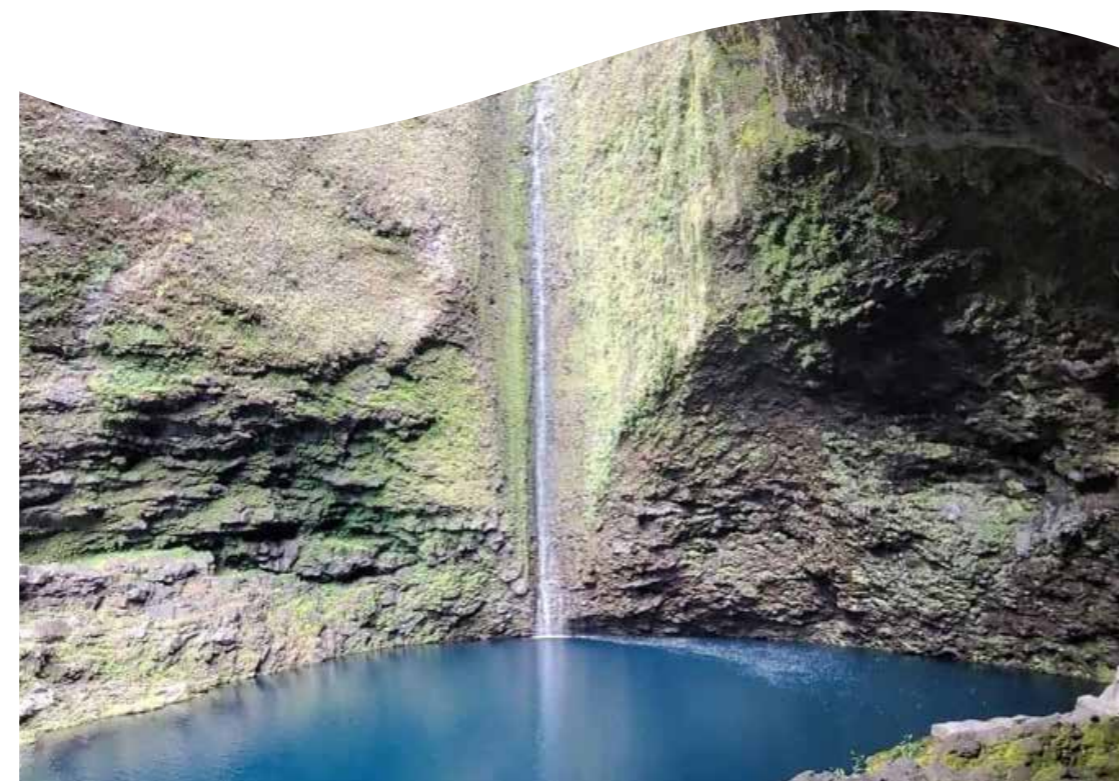


## ◆ Un accès interdit au public

La **ravine Saint-Gilles**, composée du Bassin des Aigrettes et du Bassin Malheur, assure la production d'eau de près de 50 000 personnes sur la commune de Saint-Paul.

La **cascade du Chaudron** permet d'approvisionner en eau le quartier de la **Bretagne à Saint-Denis**. L'accès à ces bassins et cascades est dangereux et interdit.

**Protéger ces ressources en eau, c'est préserver la qualité de l'eau** et la santé des Réunionnais.

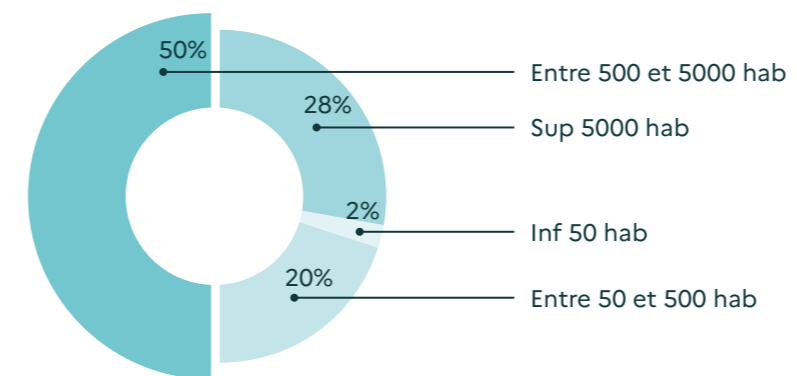


# LES UNITÉS DE DISTRIBUTION D'EAU (UDI)

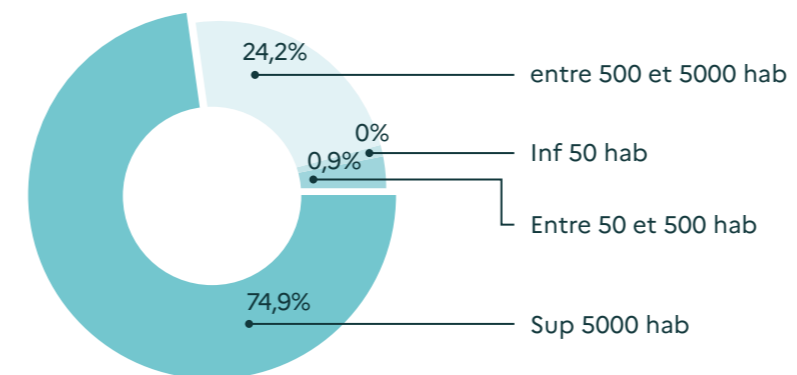
L'**unité de distribution** correspond à un ensemble de canalisations de distribution de l'eau potable au sein duquel la **qualité de l'eau délivrée est considérée comme homogène**. Chaque abonné raccordé au réseau public d'eau potable est ainsi associé à une UDI. La taille d'une unité de distribution est très variable: **elle peut concerner un village, un quartier, elle peut aussi regrouper plusieurs communes**.

**Les UDI de taille intermédiaire (soit entre 500 et 5000 habitants) sont majoritaires à La Réunion.**

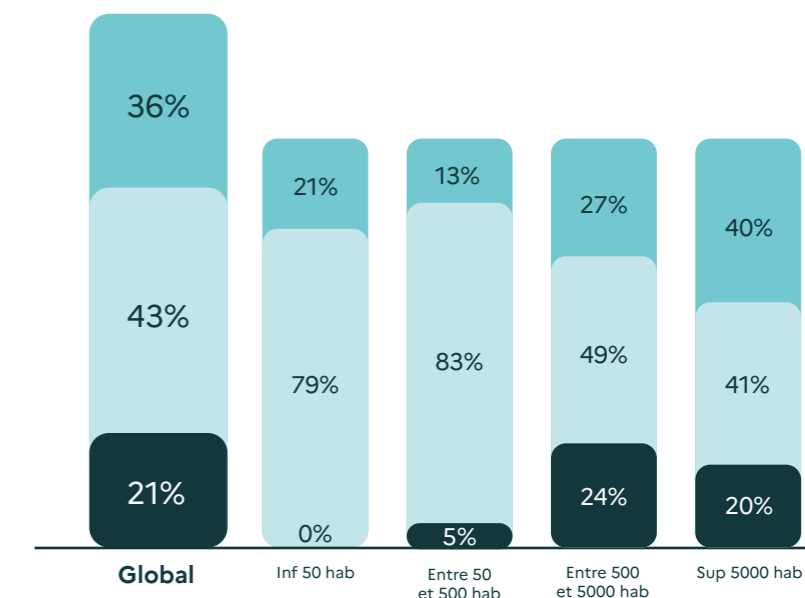
Répartition des UDI selon la population desservie



Répartition de la population selon la taille de l'UDI



Population et origine de l'eau distribuée



Eaux souterraines
  Eaux superficielles
  Eaux mixtes (eaux souterraines et superficielles)

Pour l'alimentation en eau, les ressources souterraines et superficielles sont mobilisées. Certaines **unités de distribution dites « mixtes » mobilisent à la fois des eaux** de pompage des nappes ainsi que des eaux superficielles. Ce **mix hydrique permet de renforcer la sécurisation qualitative et quantitative** de l'approvisionnement en eau.

Les petites UDI, qui concernent principalement les hauts de l'île, sont majoritairement alimentées par des eaux superficielles. Les mix hydriques sont, quant à eux, généralement mis en œuvre sur les unités de distribution de taille importante.

**Les UDI de plus de 5000 habitants représentent 20 % des UDI de l'île et près de 75 % de la population desservie.**

# LES DIFFÉRENTS ACTEURS IMPLIQUÉS POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU



## L'intercommunalité

Maître d'ouvrage du service public de production et distribution de l'eau, qu'il exploite directement en régie ou qu'il confie à une entreprise privée par un contrat de délégation de service public

## Le Maire

Indépendamment de l'organisation du service public de l'eau potable, le maire détient les compétences liées à sa fonction : **il est le garant de la salubrité publique sur sa commune**. Il est tenu à l'affichage des résultats du contrôle sanitaire de l'eau exercé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le compte de l'État et doit présenter annuellement au conseil municipal un rapport sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable.

## La personne responsable de la production ou de la distribution de l'eau (PRPDE)

Elle est responsable de la qualité de l'eau distribuée qu'elle est tenue de vérifier. En cas d'anomalies, elle doit prendre des mesures correctives, informer les usagers, le maire, le préfet et l'ARS. Ainsi les PRPDE sont à la fois les présidents des collectivités productrices d'eau et les exploitants privés qui se voient confier le service d'eau, ou toute personne morale ou physique qui met à disposition de l'eau à des tiers.

## Le Préfet

Le Préfet est responsable de l'instruction des demandes d'autorisation et de déclaration d'utilité publique dont il est saisi pour la protection des ressources en eau, leur dérivation, leur traitement et leur distribution, et des demandes de dérogation aux limites de qualité. En cas de risque pour la santé des personnes, il demande à la PRPDE de prendre les mesures correctives et/ou restrictives d'usage qui s'imposent et s'assure de l'information du public concerné. Pour mener ces actions, le préfet agit sur proposition de l'Agence Régionale de Santé.

## L'Agence Régionale de Santé (ARS)

L'ARS met en oeuvre les mesures de gestion et d'inspection-contrôle prévues par le code de la santé publique (CSP) en matière d'eau potable. Elle assure le contrôle sanitaire de l'eau, de la ressource au robinet du consommateur. Elle élabore également des bilans périodiques sur la qualité de l'eau distribuée, pour l'information du public.

## L'utilisateur

L'utilisateur engage également sa responsabilité en matière d'alimentation en eau potable. En effet, l'usage privé de l'eau ne doit pas être source de contamination de l'eau du réseau public (pollution par retour d'eau par exemple).

La responsabilité des abonnés est précisée par le règlement de service et démarre au compteur d'eau.

Les gestionnaires d'immeubles et d'établissements recevant du public sont responsables de la conformité des installations intérieures de distribution (canalisations, dispositifs de traitement...).

# LE PLAN EAU POTABLE 2016/2022

Le département de La Réunion accuse un important retard structurel en infrastructures publiques de potabilisation d'eau.

Seulement un tiers des volumes d'eau superficielle mis en distribution transitent par un dispositif de traitement adapté.

Plus de la moitié des abonnés sont alimentés par des réseaux qui présentent des dégradations de qualité intermittentes mais chroniques.

Au 31 décembre 2021, les unités de distribution d'eau ont été réparties en 3 classes en fonction de l'équipement de potabilisation :

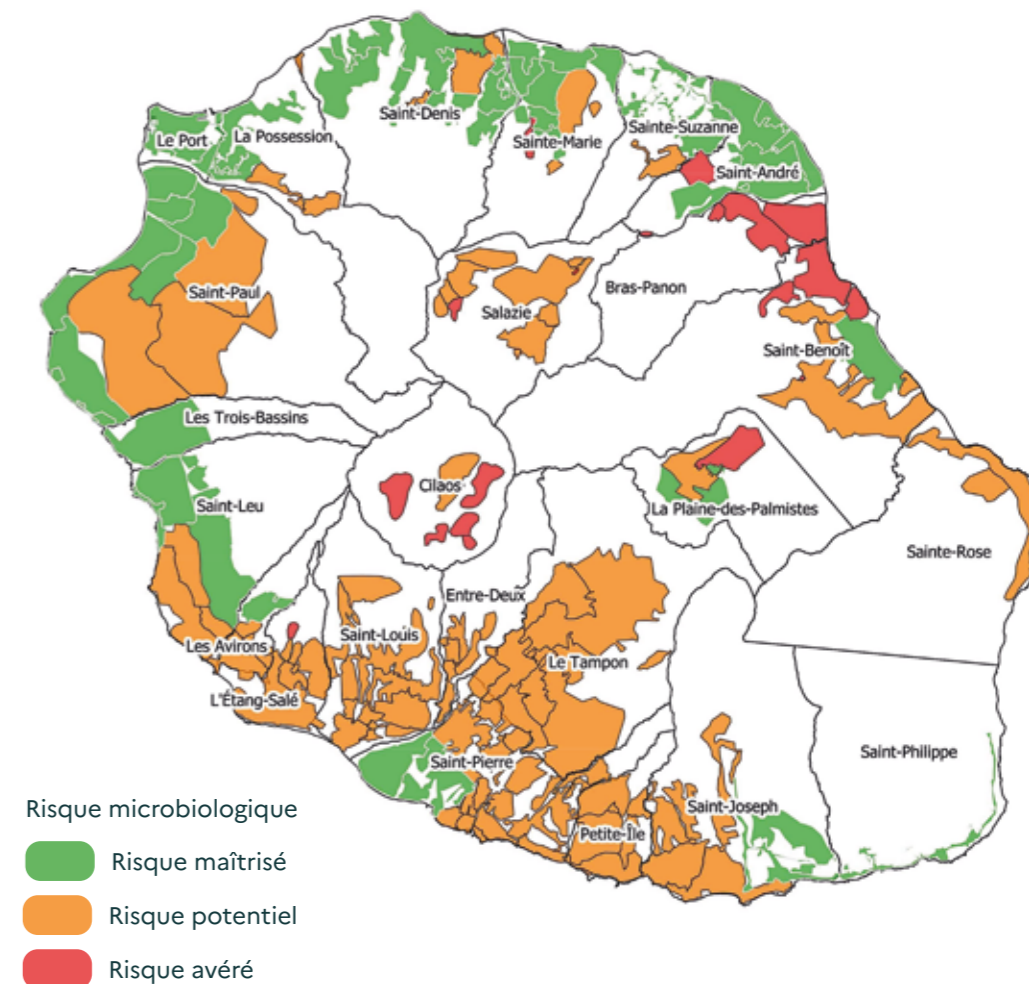
45 % des abonnés sont alimentés par une eau bénéficiant d'un traitement de potabilisation adapté

50 % des abonnés sont alimentés par des réseaux ne garantissant pas une sécurité sanitaire suffisante, du fait de l'absence de traitement adapté

5 % des abonnés sont alimentés par des réseaux à risque microbiologique avéré

Le plan Eau potable a pour objectif de garantir la qualité de l'eau distribuée à la population, notamment vis-à-vis des dégradations microbiologiques, généralement liées aux épisodes pluvieux.

Évaluation du risque microbiologique par unité de distribution (UDI)



Risque microbiologique  
■ Risque maîtrisé  
■ Risque potentiel  
■ Risque avéré



# FOCUS SUR LA CONSTRUCTION DES USINES DE POTABILISATION

## ◆ Au 31 Décembre 2021

Le Plan Eau Potable, c'est déjà :

**17 usines** construites qui concernent 64 000 personnes

Le Plan Eau Potable, c'est aussi :

**9 usines** en travaux qui concernent 235 000 personnes

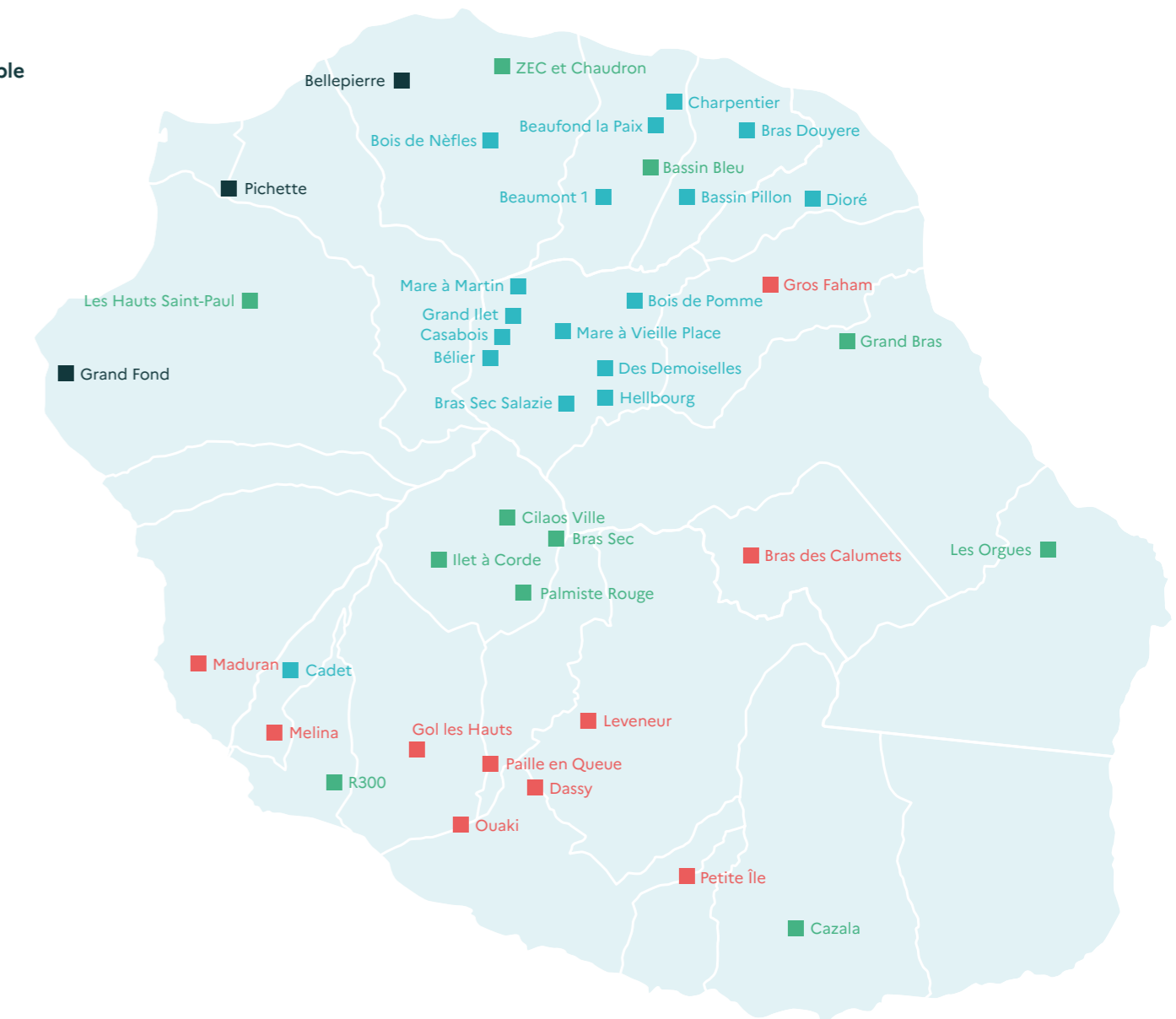
**133 millions d'euros** coût des travaux de construction d'usines de potabilisation du Plan Eau Potable 2016/2022

**79 millions d'euros** subventions publiques pour la construction d'usines de potabilisation du Plan Eau Potable 2016/2022

**77,5%** de la population sera raccordée à un **réseau sécurisé** grâce aux actions engagées au travers du Plan Eau potable 2016/2022. Afin de tendre vers une sécurisation sanitaire de l'eau du robinet pour l'ensemble de la population réunionnaise, un nouveau plan Eau Potable 2023/2027 sera mis en œuvre.

## Localisation des usines de potabilisation du Plan Eau Potable

- Usine en fonctionnement
- Usine en travaux
- Usine en projet
- Projet de réhabilitation d'usine existante



**LE CONTRÔLE SANITAIRE  
DES EAUX, UNE MISSION  
DE L'ARS LA RÉUNION**



# LE CONTRÔLE SANITAIRE DE L'EAU

## Les acteurs de cette surveillance

L'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés en France. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire régulier, de façon à en garantir sa qualité pour la population, comprenant :

- la surveillance exercée par le responsable de la production et de la distribution d'eau (la collectivité ainsi que son éventuel délégataire de service) ;

- le contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS), en application de la réglementation et en toute indépendance vis-à-vis des distributeurs d'eau (vérification du respect des procédures d'autorisation, inspections des installations, contrôle de la qualité de l'eau depuis la ressource jusqu'au robinet du consommateur, etc.).

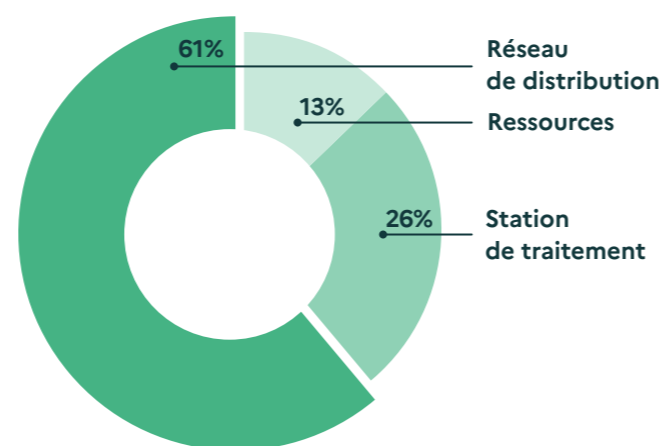
## À La Réunion

L'ARS La Réunion est chargée du contrôle sanitaire de l'eau sur l'île. Pour vérifier la conformité de l'eau du robinet, plus de 150 paramètres portant sur les qualités physico-chimiques et microbiologiques sont analysés et comparés aux exigences de qualité fixées par la législation sanitaire.

La fréquence du contrôle dépend des débits des installations et des populations desservies. Ce contrôle peut être adapté en fonction notamment des risques sanitaires. Les prélèvements d'eau sont réalisés en application du programme de contrôle sanitaire et analysés par des laboratoires agréés.

Prélèvements 2021	Prélèvements à la ressource	Prélèvements en station de traitement	Prélèvements en réseau de distribution	Total
CASUD	26	103	320	449
CINOR	88	233	410	731
CIREST	67	186	408	611
CIVIS	102	218	579	899
TCO	116	165	408	689
Conseil départemental	59	non pertinent	non pertinent	59

**3500** prélèvements d'eau réalisés en 2021



Les résultats des analyses (en temps réel) sont communiqués aux collectivités et aux exploitants, et sont également accessibles au public :

[www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

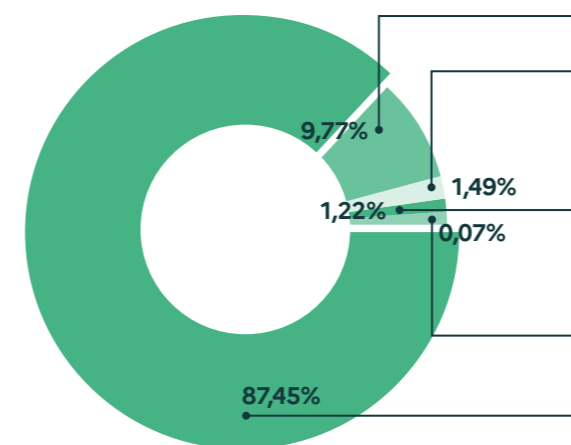
Un bilan annuel sur chacune des unités de distribution est envoyé à la population par l'exploitant du service d'eau. Ces bilans sont consultables :

[www.eaudurobinet.re](http://www.eaudurobinet.re)

# LA QUALITÉ MICROBIOLOGIQUE

Le contrôle de la qualité microbiologique des eaux est fondé sur la recherche de germes hôtes habituels de l'intestin des hommes et des animaux. Ces germes banals, appelés « témoins de contamination fécale », sont utilisés en routine car facilement identifiables en laboratoire; leur détection dans l'eau fait craindre la présence associée de micro-organismes dangereux pour l'homme.

Conformément au Code de la Santé Publique, les eaux de consommation humaine ne doivent contenir aucun germe-témoin de contamination fécale car la présence de microorganismes dans l'eau de consommation constitue un risque sanitaire immédiat. En effet, si certains germes sont inoffensifs, d'autres (pathogènes) peuvent être à l'origine de troubles pour la santé des consommateurs.



## Taux de conformité microbiologique en 2021

Classe de qualité	Eau de très bonne qualité	Eau de bonne qualité microbiologique (Dégradation accidentelle)	Eau de qualité microbiologique moyenne (Dégradation ponctuelle)	Eau de qualité microbiologique moyenne (Dégradation régulière)	Eau de mauvaise qualité microbiologique (Dégradation régulière)
Taux de conformité microbiologique	Supérieur à 95%	Entre 90 et 95%	Entre 85 et 90%	Entre 70 et 85%	Inférieur à 70%
% de la population	87,45%	9,77%	1,49%	1,22%	0,07%
Nombre d'unités de distribution	119	28	11	9	6

Eau de bonne qualité microbiologique (Dégradation accidentelle)

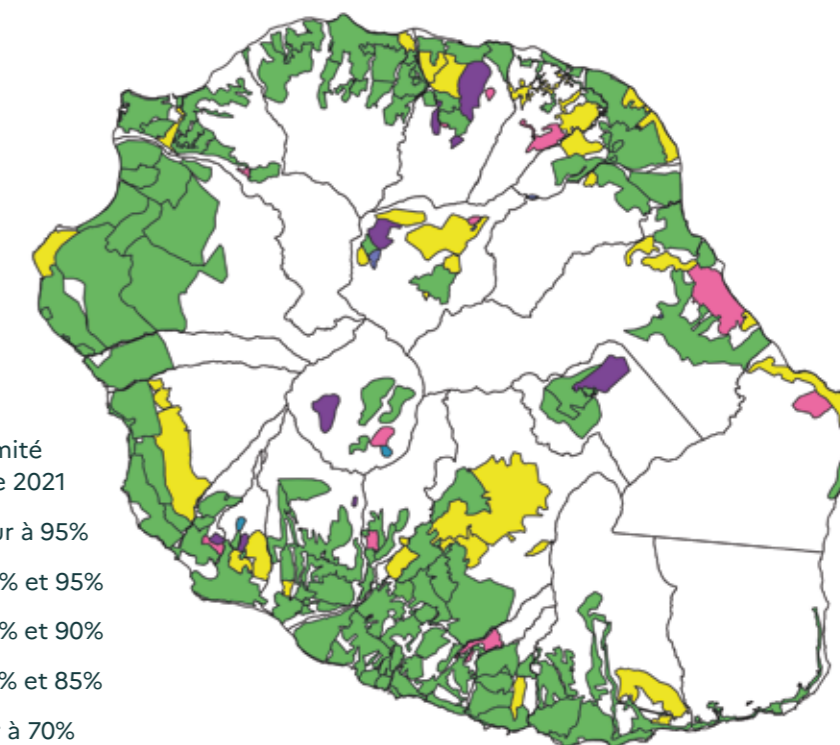
Eau de qualité microbiologique moyenne (Dégradation ponctuelle)

Eau de qualité microbiologique moyenne (Dégradation régulière)

Eau de mauvaise qualité microbiologique (Dégradation régulière)

Eau de très bonne qualité microbiologique

Taux de conformité microbiologique 2021

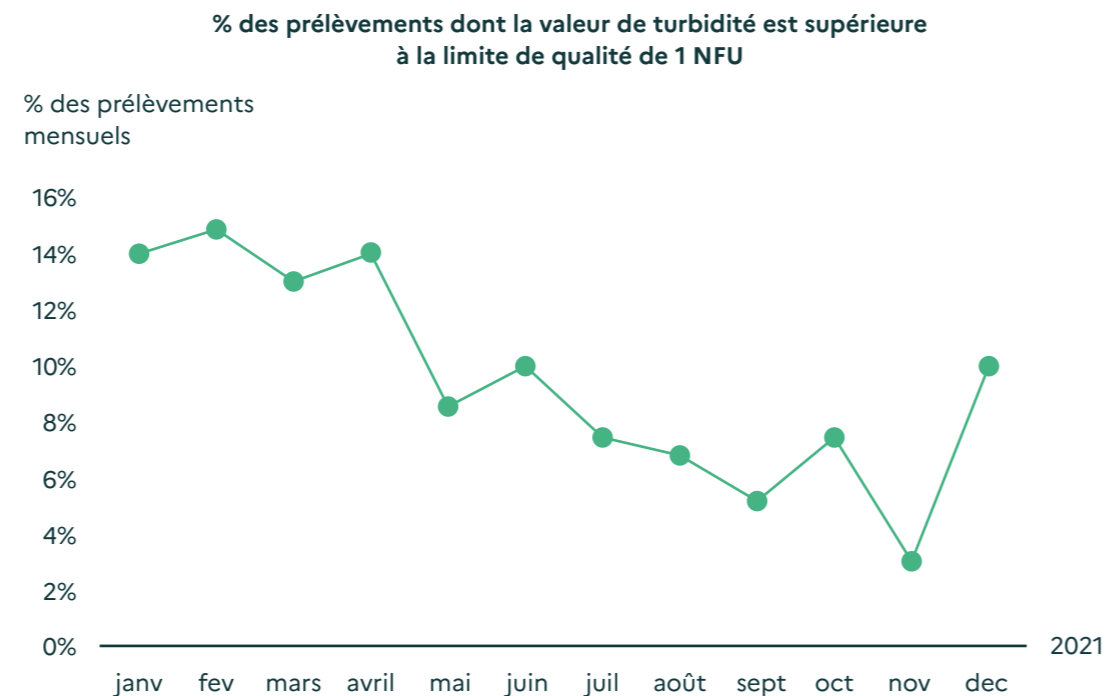


# LA TURBIDITÉ

La turbidité d'une eau est le paramètre qui définit sa transparence. La limite de qualité est fixée à 1 NFU (unité de turbidité néphélométrique) en sortie de traitement.

Le paramètre «turbidité » présente un risque sanitaire indirect lié à la présence de bactéries, virus et parasites qui peuvent se fixer aux matières en suspension, rendant ainsi inefficace l'étape de désinfection en l'absence de filtration préalable. Plus la turbidité est importante, plus le risque de présence des micro-organismes est grand, certains comme les parasites étant très résistants au chlore (cryptosporidium, giardia).

Les eaux superficielles (ravines et rivières) sont sensibles aux variations de turbidité, généralement liées aux épisodes pluvieux. Une filière de potabilisation par traitement dit de « clarification » doit être mise en œuvre pour assurer une élimination des particules en suspension, responsables de la turbidité.



# LES NITRATES



Les pollutions liées aux activités humaines sont à l'origine de la contamination des eaux en nitrates, notamment pour les nappes phréatiques, dans lesquelles ces éléments peuvent s'accumuler. L'instauration de périmètres de protection autour des prises d'eau et la maîtrise de la qualité de l'environnement dans l'ensemble des bassins d'alimentation des captages constituent des outils à mettre en œuvre pour préserver la qualité de nos ressources.

Le contrôle sanitaire en 2021 de l'eau montre que 71% des captages délivrent une eau de très bonne qualité en nitrates.

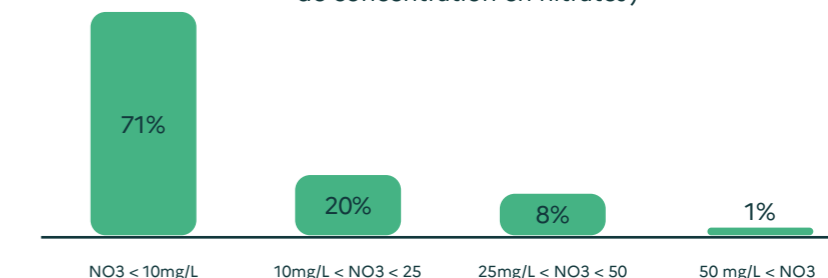
Néanmoins, une dégradation progressive apparait au cours du temps : en 2003, près de 86 % des captages présentaient des teneurs inférieures à 10 mg/L contre 71% aujourd'hui.

100%

de la population réunionnaise est alimentée en eau conforme à la norme en nitrates de 50 mg/L. La Réunion se distingue par la bonne, voire très bonne qualité chimique des eaux.

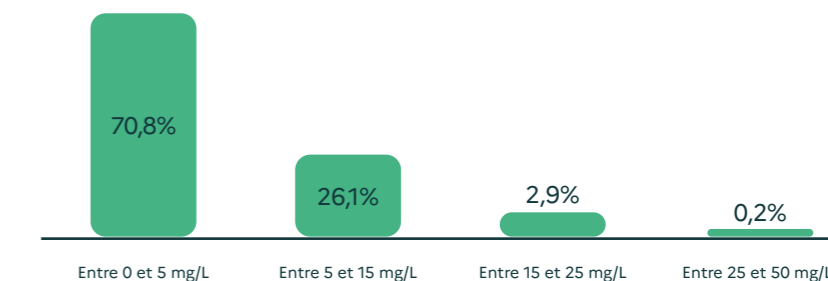
Les nitrates sont un paramètre chimique particulièrement surveillé dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation.

Surveillance des nitrates dans les ressources en eau (répartition des prélèvements réalisés en 2021 selon les classes de concentration en nitrates)



L'augmentation progressive des teneurs en nitrates dans les eaux souterraines doit conduire à renforcer la protection des ressources en eau, pour limiter les pollutions diffuses liées aux rejets d'assainissement et aux activités agricoles.

% de la population réunionnaise en fonction des teneurs moyennes en nitrates dans l'eau du robinet



# LES PESTICIDES

Les produits phytosanitaires, plus connus sous le nom de pesticides, sont des substances utilisées pour lutter contre les maladies des cultures ou pour désherber. Certains de ces composés peuvent migrer et s'accumuler dans les nappes phréatiques ou être entraînés dans les eaux superficielles par ruissellement. Dans le cadre du contrôle sanitaire, l'ARS réalise des analyses de pesticides dans les ressources en eau et dans les réseaux de distribution.

100%

de la population réunionnaise est alimentée en 2021 en eau conforme à la norme en pesticides. Aucune non-conformité détectée en pesticides dans l'eau distribuée en 2021.

153

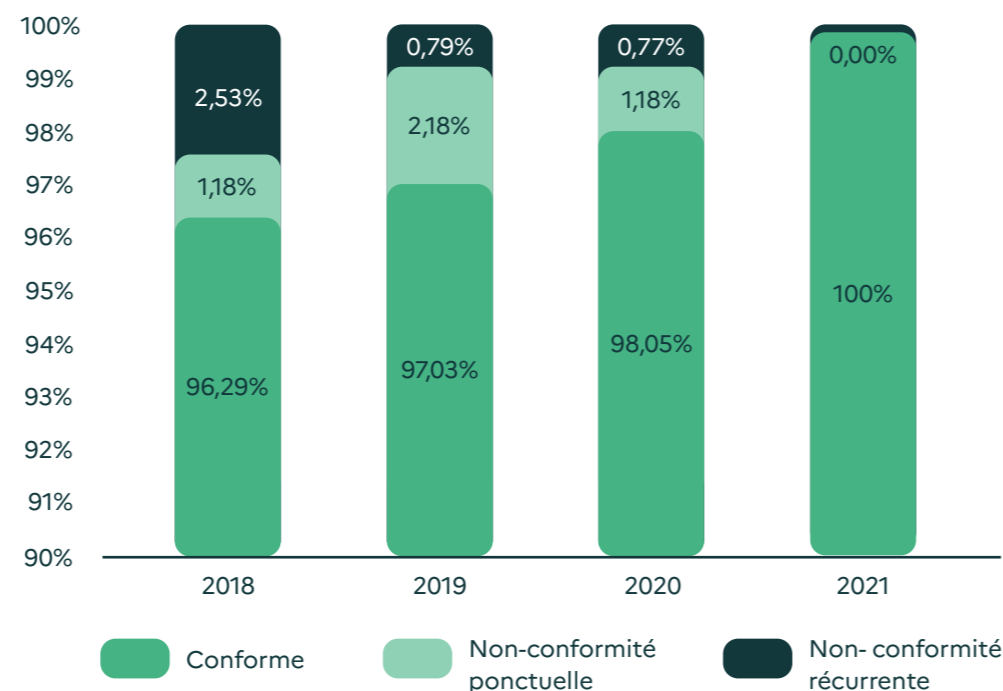
pesticides sont recherchés dans les eaux par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire.

Quelques forages sont concernés par des dépassements ponctuels et fluctuants par rapport aux normes de qualité. Néanmoins, les concentrations détectées sont restées faibles et largement inférieures aux valeurs-guides sanitaires définies par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Par ailleurs, ces captages font généralement l'objet d'un traitement ou d'une dilution par interconnexion de réseaux, garantissant la distribution d'une eau conforme aux abonnés.

69%

Près de 69 % des captages de l'île sont dépourvus de détection sur les molécules recherchées dans le cadre du contrôle sanitaire.

% de population vis à vis de la conformité sur les pesticides dans l'eau distribuée



La mise en œuvre de filières de potabilisation pour l'élimination des pesticides et d'interconnexions de réseaux, a permis une amélioration de la conformité sur les pesticides au cours des trois dernières années.

# FER ET ALUMINIUM

Les sels de fer et d'aluminium sont parfois utilisés comme coagulants dans certaines stations de traitement de l'eau. Les concentrations de ces sels dans l'eau font l'objet de contrôle en sortie de station et au niveau du robinet du consommateur.

Le fer est un élément indispensable au fonctionnement du corps humain. Bien que naturellement présent dans l'environnement, la présence de fer peut également être liée aux activités humaines : rejets industriels, corrosion des canalisations, utilisation de sels de fer comme agent de coagulation dans la production d'eau potable.

L'aluminium est le troisième élément le plus abondant de la croûte terrestre. Il est naturellement présent car il entre dans la composition de tous les sols, plantes et tissus animaux. De ce fait, et à cause de l'activité humaine, celui-ci est présent dans l'air, les aliments et l'eau.

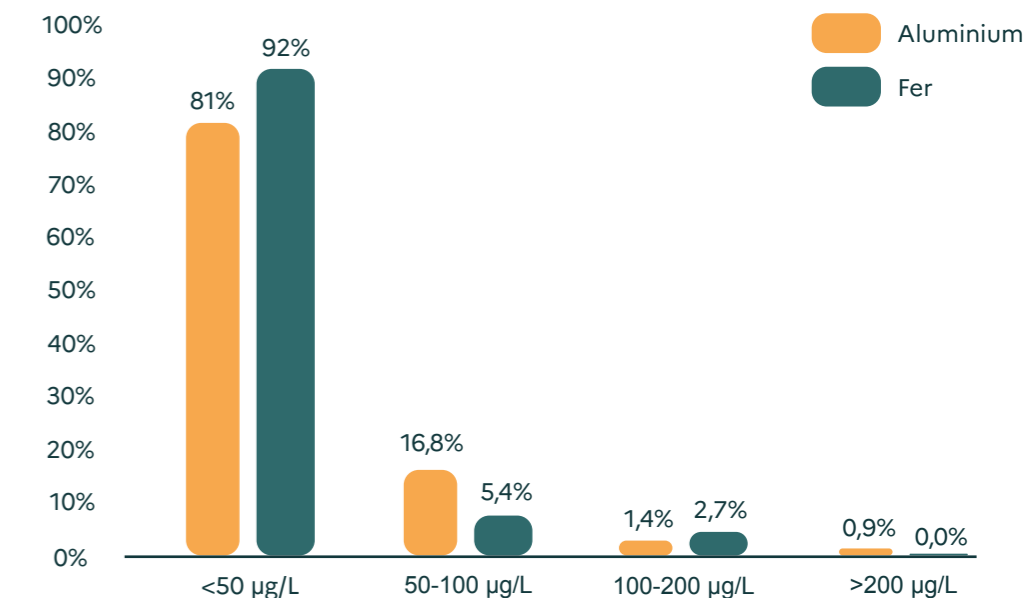
Des composés d'aluminium sont utilisés comme coagulants dans certaines stations de La Réunion pour éliminer la couleur et la turbidité.

Le contrôle sanitaire sur l'année montre que les valeurs mesurées en 2021 dans l'eau du robinet provenant d'une station de traitement utilisant des sels d'aluminium ou de fer comme coagulant, sont largement inférieures à la référence de qualité de 200 µg/L fixée par le code de la santé publique, ce qui démontre la bonne maîtrise des traitements actuels.

25%

de la population réunionnaise est concernée par une eau dont le traitement de potabilisation utilise des sels de fer ou d'aluminium comme coagulant

Qualité des eaux distribuées issues de station de traitement utilisant des sels d'aluminium ou de fer en 2021



# LES ÉVÈNEMENTS 2021

## ◆ Pollution aux hydrocarbures au niveau du bras des Lianes en janvier 2021

Suite à un accident sur une microturbine hydroélectrique survenu le 14 janvier 2021, une fuite d'huile a été détectée dans les eaux du captage qui assure la production d'eau destinée à la consommation des communes de Bras-Panon et de Saint-André. Une restriction d'usage de l'eau a été mise en place par la préfecture le temps de résoudre l'incident.

**Des opérations de nettoyage de réservoirs et purges ont permis le retour à une situation normale, confirmée par des analyses de recontrôle. Près de 30 000 personnes ont été impactées par cet incident.**

## ◆ Dégradation de la qualité de l'eau à Saint-Leu par contamination bactérienne de type Campylobacter

En septembre 2021, suite au signalement de suspicion d'intoxications alimentaires à Campylobacter dans les écoles de Piton Saint Leu, des analyses ont été diligentées dans le réseau d'eau. Celles-ci ont mis en évidence la présence de la bactérie dans les eaux distribuées du secteur MADURAN (Piton Saint-Leu, Etang Saint-Leu)

**Le préfet a imposé des restrictions d'usage jusqu'au 29 novembre 2021, ainsi que la distribution d'eau embouteillée pour les abonnées les plus sensibles: écoles, établissements de soin... Suite à cet incident et dans l'attente de l'usine de potabilisation Maduran prévue pour janvier 2024, le TCO a engagé des travaux pour fiabiliser la désinfection de l'eau.**

## ◆ Mise en service des usines de potabilisation de Bras Douyère et Bassin Pilon, commune de Sainte-Suzanne

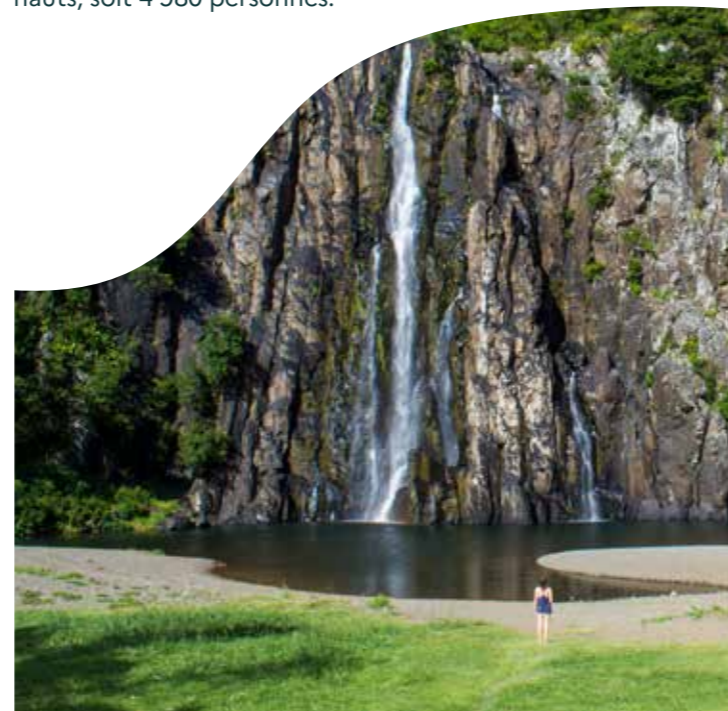
2 nouvelles usines ont été mises en service en 2021 dans la commune de Sainte-Suzanne afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée:

- **L'usine de Bras Douyère** assure la production d'eau de qualité pour les secteurs de Bellevue et Deux-Rives soit 4500 personnes (20% des abonnés de Sainte-Suzanne)

- **L'usine de Bassin Pilon** assure la production d'eau de qualité pour les secteurs de Bagatelle et d'Espérance les hauts, soit 4 980 personnes.

crédit photos

Runéo, la Créole, CINOR et CIREST



**BILAN 2021**

# QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

📍 à La Réunion



Télécharger ici la version numérique

ARS La Réunion : 2bis, Avenue Georges Brassens - CS 61002 - 97743 Saint-Denis CEDEX 9 • Tél : +262 262 97 90 00  
Préfecture : 6 rue des Messageries - 97400 Saint-Denis • Tél : +262 2 62 40 77 77

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
Agence Régionale de Santé  
La Réunion